



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

99^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Débat général

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. Luis VASSY,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à remercier S.E. M. l'Ambassadeur Abdelouahab Bellouki du Maroc, qui a mené à bien nos débats au sein du Conseil exécutif au cours de ces derniers mois. Nous remercions également S.E Mme. l'Ambassadrice Gudrun Lingner de l'Allemagne, présidente du Conseil exécutif par intérim, d'avoir conduit la préparation de nos travaux pour cette 99^{ème} session. Nous accueillons chaleureusement S.E Mme l'Ambassadrice Eniola Olaitan Ajayi, du Nigéria, qui présidera la session. Nous vous assurons du soutien total de la France dans l'exercice de votre mandat.

Madame la Présidente,

A l'heure où s'ouvre cette 99^{ème} session du Conseil exécutif, le droit international a une nouvelle fois été violé. La France condamne dans les termes les plus fermes l'invasion militaire lancée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février. Cette agression préméditée, délibérée, et non-provoquée, qui contrevient à tous les engagements pris par les autorités

russes, est une violation de la Charte des Nations unies et des principes fondateurs de l'ordre européen et international.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues et appelons la Russie à l'arrêt immédiat de cette guerre et au retrait de l'armée russe du territoire ukrainien.

Nous condamnons par ailleurs toutes les entreprises de désinformation russes, notamment s'agissant d'allégation de provocations à l'aide d'agents chimiques en Ukraine.

Madame la Présidente,

Le dossier syrien demeure évidemment au cœur des préoccupations de notre Organisation, plus de huit ans après l'accession de la Syrie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention").

Nous saluons la récente publication de deux rapports de la Mission d'Etablissement des Faits (*Fact Finding Mission*, FFM) et nous prenons bonne note de leurs conclusions. Ces deux rapports, très bien documentés et dont les conclusions sont fondées sur un faisceau d'indices convergents, démontrent que des armes chimiques ont été utilisées à Marea le 1er septembre 2015 et à Kafr Zeita le 1er octobre 2016. La confirmation de ces allégations d'emploi est particulièrement préoccupante. Marea et Kafr Zeita viennent s'ajouter à la liste, déjà longue, d'emplois confirmés de ces armes abominables.

Le travail de l'Equipe d'enquête et d'identification (*Investigation and Identification Team*, IIT) visant à identifier les auteurs de ces attaques est essentiel dans la lutte contre l'impunité.

Madame la Présidente,

Je ne peux que déplorer de nouveau l'obstination du régime syrien à obstruer le travail de notre Organisation. Sous couvert de prétextes fallacieux, il entend ainsi entraver ainsi les missions du Secrétariat technique. Pour quelles raisons, je le demande, si ce n'est par crainte du résultat du travail de ses équipes, dont je tiens à saluer ici le professionnalisme ?

En effet, le régime syrien n'a toujours pas délivré les visas nécessaires au déploiement de l'Equipe d'évaluation de la déclaration initiale (DAT) et continue de vouloir interférer dans le choix des inspecteurs, rendant impossible le déploiement de la DAT, et ce depuis avril dernier.

Ceci est inacceptable. Nous rappelons que l'obligation de coopération de la Syrie est inscrite au paragraphe 7 de l'Article VII de la Convention. Elle est également énoncée dans la résolution 2118 (2013), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations-Unies. Celle-ci exige explicitement qu'un accès immédiat et sans entrave soit fourni au personnel de l'OIAC et de l'ONU à tous les sites jugés pertinents sur le territoire syrien.

Pourtant, dois-je le répéter, les mesures découlant de la décision prise en avril 2021 par la Conférence ne sont pas irréversibles. Les droits et privilèges qui ont été suspendus

peuvent être recouverts. Cela implique que le régime se mette en conformité avec ses obligations internationales et coopère résolument et de bonne foi avec l'OIAC.

Au-delà, nous rappelons que seule une solution politique crédible, viable et inclusive, conforme à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies permettra de mettre fin au conflit syrien. Chacun ici sait la culpabilité du régime syrien et les actes ignobles dont il est responsable. C'est pourquoi la France est engagée fermement dans la lutte contre l'impunité. Les victimes se tournent aujourd'hui vers les juridictions nationales. Je le dis avec gravité : il n'y aura pas de répit pour les criminels. C'est le message que nous défendons avec nos partenaires, au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Madame la Présidente,

L'attaque au moyen d'un agent neurotoxique perpétrée à l'encontre de M. Alexeï Navalny le 20 août 2020 sur le territoire de la Fédération de Russie nous a tous choqués.

La France partage les conclusions de plusieurs de ses partenaires européens et du Secrétariat sur les faits d'empoisonnement au moyen d'un agent neurotoxique militaire appartenant au groupe Novitchok. Nous condamnons dans les termes les plus forts l'utilisation choquante et irresponsable d'un tel agent et réaffirmons que l'emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, est inacceptable et contrevient aux normes internationales contre l'utilisation de ces armes. Il est impératif que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce crime et sur ceux qui l'ont perpétré, que les responsables rendent des comptes et que toutes les dispositions soient prises pour éviter la répétition de telles attaques.

Il est avant tout de la responsabilité de la Fédération de Russie d'ouvrir une enquête crédible et transparente sur cet acte criminel survenu sur son territoire, contre un citoyen russe, au moyen d'un agent de la famille des neurotoxiques développées par la Russie.

Comme vous le savez, la Représentation permanente de la Fédération de Russie a adressé via le Secrétariat Technique une note verbale à mon pays, reçue le 8 octobre 2021. En application des dispositions de l'Article IX paragraphe 2 de la Convention, la France y a répondu dans le délai de rigueur, par note verbale en date du 18 octobre 2021. Nous attendons toujours de la Fédération de Russie qu'elle fournisse des explications crédibles à cette tentative d'assassinat.

Madame la Présidente,

Nous en avons tous fait le constat, la pandémie que nous traversons doit nous amener à repenser et adapter nos méthodes de travail. Il est essentiel de définir ensemble des solutions afin que l'Organisation soit en mesure d'accomplir son mandat, et ce y compris lors de circonstances exceptionnelles. Nous réitérons donc notre soutien à l'initiative lancée à cet égard et qui est soutenue par un nombre croissant d'Etats parties. Si nous souhaitons évidemment la reprise, dès les conditions le permettront, du format habituel de nos réunions, nous espérons que nous saurons trouver ensemble un consensus sur ce

projet. Il vise en effet à assurer la continuité de nos travaux, objectif qui nous réunit tous, Etats parties à la Convention.

Convention dont nous célébrerons prochainement les 25 ans de l'entrée en vigueur : j'aimerais souligner qu'il s'agit là d'un moment primordial pour notre Organisation. Nous traversons en effet une période charnière, alors que l'un des objectifs initiaux de la Convention sera bientôt rempli, 99% des stocks d'armes chimiques déclarés par les Etats possesseurs ayant été détruits.

Pour autant, de nouvelles menaces pèsent sur la sécurité internationale, au premier rang desquelles la réémergence de l'emploi d'armes chimiques. De tels défis appellent l'OIAC à poursuivre son adaptation. C'est dans cette perspective que nous envisageons la cinquième Conférence d'examen qui aura lieu en 2023, dont le succès repose sur notre responsabilité collective. La France se tient prête à contribuer activement travaux préparatoires du groupe de travail à composition non limitée, dans un esprit ouvert et constructif.

Nous appelons toutes les délégations à s'engager dans ces discussions et à coopérer ensemble, afin de préserver toute la pertinence de notre la Convention. Celle-ci constitue l'une des plus grandes réussites multilatérales dans le domaine du désarmement. Il est aujourd'hui de notre ressort de la défendre. Nous le devons à nos citoyens, que nous avons promis de protéger devant ces armes abjectes.

Madame la Présidente,

Je demande à ce que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence et publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie.

Courtesy translation

*Mrs. Chair, Mr. Director General
Mrs. and Mr. Ambassadors,*

France aligns itself with the declaration of the European Union. Allow me to add the following elements in my national capacity.

Madam Chair,

I would like to start by thanking H.E. Ambassador Abdelouahab Bellouki of Morocco, who has led our discussions in the Executive Council over the past months. We also thank H.E. Ambassador Gudrun Lingner of Germany, Acting Chairperson of the Executive Council, for leading the preparation of our work for this 99th Session. We warmly welcome H.E. Ambassador Eniola Olaitan Ajayi of Nigeria, who will chair our session. We assure you of France's full support in the exercise of your mandate.

Madam Chair,

At the time of the opening of the 99th session of the Executive council, international law has been once again violated. France condemns in the strongest possible terms the military invasion launched by Russia against Ukraine on February 24. This aggression, premeditated, deliberated and unprovoked, which contravenes all the commitments undertaken by the Russian authorities, is a violation of the United Nations Charter and the core principles of the European and international order.

We reaffirm our unwavering support to the independence, sovereignty and territorial integrity of Ukraine within its internationally recognised borders and call upon Russia to immediately cease this war and to withdraw the Russian forces from the Ukrainian territory. We also condemn all Russian disinformation campaigns, especially regarding allegations of provocations using chemicals in Ukraine.

Madam Chair,

The Syrian chemical dossier remains at the very core of our Organisation's concerns, more than eight years after Syria's accession to the Convention against Chemical Weapons ("the Convention").

Madam Chair,

We welcome the publication of two reports of the Fact Finding Mission (FFM) and take due notes of their findings. These two well-documented reports whose conclusions are based on a body of corroborating evidence, demonstrate that chemical weapons were used in Marea on 1 September 2015 and in Kafr Zeita on 1 October 2016. The confirmation of these alleged uses is of particular concern. Marea and Kafr Zeita add to the already long list of confirmed uses of these awful weapons.

The work of the Investigation and Identification Team (IIT) to identify the perpetrators of these attacks is essential in the fight against impunity.

Madam Chair,

I can only deplore once again the Syrian regime's obstruction of the work of our Organisation. Under false pretences, it intends to hamper the work of the Technical Secretariat. Why - I must ask - if not out of fear of the results of its teams' work, whose professionalism I here wish to commend?

Indeed, the Syrian regime has still not issued the necessary visas for the deployment of the Declaration Assessment Team (DAT) and continues to interfere in the choice of inspectors, making the deployment of the DAT impossible since last April.

Madam Chair,

This is not acceptable. We recall that Syria's obligation to cooperate is enshrined both in Article VII paragraph 7 of the Convention to which Syria has acceded, and in Resolution 2118 (2013), which was unanimously adopted by the United Nations Security Council. It explicitly requires that immediate and unhindered access be provided to OPCW and UN personnel to all sites deemed relevant on Syrian territory.

Yet, need I repeat, the measures resulting from the April decision of the Conference of States Parties are not irreversible. The rights and privileges that were suspended in April can be recovered. This requires the regime to comply with its international obligations and to cooperate resolutely and in good faith with the OPCW.

Beyond that, we recall that only a credible, viable and inclusive political solution in line with UN Security Council Resolution 2254 (2015) will bring an end to the Syrian conflict. Everyone here knows the guilt of the Syrian regime and the despicable acts for which it is responsible. This is why France is firmly committed to the fight against impunity. The victims are now turning to national courts. I say this with gravity: there will be no respite for criminals. This is the message we are defending with our partners, within the International Partnership against Impunity for the Use of Chemical Weapons.

Madam Chair,

The attack by means of a chemical nerve agent against Mr. Alexei Navalny on 20 August 2020 on the territory of the Russian Federation was shocking to all of us.

France shares the conclusions of several of its European partners and the Technical Secretariat on the facts of poisoning with a military nerve agent belonging to the Novichok group. We condemn in the strongest terms the shocking and irresponsible use of such an agent and reaffirm that the use of chemical weapons anywhere, at any time, by anyone, under any circumstances, is unacceptable and contravenes international norms against the use of such weapons. It is imperative that light be shed on the circumstances of this crime and those who perpetrated it, that those responsible are held accountable and that all measures are taken to prevent the repetition of such attacks.

It is first and foremost the responsibility of the Russian Federation to initiate a credible and transparent investigation into this criminal act on its territory, against a Russian citizen, by means of an agent from the Russian-developed nerve agent family.

As you know, the Permanent Representation of the Russian Federation sent a note verbale to my country via the Technical Secretariat, received on 8 October 2021. In accordance with the provisions of Article IX, paragraph 2, of the Convention, France replied within the foreseen time limit, by the note verbale dated 18 October 2021. We are still waiting for the Russian Federation to provide credible explanations about this assassination attempt.

Madam Chair,

We have all realised that the pandemic we are experiencing must lead us to rethink and adapt our working methods. It is essential to define solutions together so that the Organisation can fulfil its mandate, including under exceptional circumstances. We therefore reiterate our support for the initiative launched in this regard, which is supported by an increasing number of delegations. While we obviously hope that the usual format of our meetings will be resumed as soon as conditions allow, we hope that we will be able to find a consensus on this draft decision together. It is indeed aimed at ensuring the continuity of our work, an objective that unites us all as States Parties to the Convention.

I would also like to stress that we are about to celebrate the 25th anniversary of the entry into force of this Convention. We are indeed at a turning point, since one of the initial objectives of the Convention will soon be fulfilled, as 99% of the chemical weapons stockpiles declared by the possessor States have been destroyed.

However, new threats to international security are emerging, most notably the re-emergence of the use of chemical weapons. Such challenges require the OPCW to continue adapting. It is in this light that we are looking forward to the Fifth Review Conference in 2023, the success of which depends on our collective responsibility. France stands ready to contribute actively to the preparatory work of the open-ended working group, in an open and constructive spirit.

We call on all delegations to engage in these discussions and to cooperate together, in order to preserve the full relevance of our Convention. It is one of the greatest multilateral achievements in the field of disarmament. It is now our duty to defend it. We owe it to our citizens, whom we have pledged to protect from these abject weapons.

Madam Chair,

I request that this statement be considered an official document of this session of the Conference of States Parties and posted on Catalyst and on the official OPCW website. Thank you.